

REVETEMENTS DE PEINTURES TENUE A L'HUILE CHAUDE

Page 1/3

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la description du mode opératoire permettant d'évaluer la tenue à l'huile chaude des revêtements de peintures.

2.PRINCIPE

La tenue du revêtement est déterminée après immersion de celui-ci dans une huile chauffée à une température déterminée.

3.APPAREILLAGE ET REACTIF

3.1.BAIN THERMOSTATE

réglable à $130\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$, de capacité suffisante pour que l'éprouvette ou la pièce puisse être totalement immergée.

3.2.EPROUVETTES OU PIECES

3.3.CHIFFONS NON PELUCHEUX

3.4.HUILES DEFINIES DANS LES DOCUMENTS

4.MODE OPERATOIRE

- Remplir le bain (3.1) avec une huile (3.4) à un niveau suffisant pour obtenir l'immersion totale de l'éprouvette ou de la pièce.

Régler le bain à $130\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$.

- Immerger l'éprouvette ou la pièce durant 96 heures.
- Sortir l'éprouvette ou la pièce et l'essuyer à l'aide de chiffons (3.3).
- Déterminer au moins 24 heures après la fin de l'immersion l'adhérence du revêtement selon la méthode d'essai D25 1075.

5.EXPRESSION DES RESULTATS

- Observer visuellement la variation éventuelle de la teinte ou du brillant comparativement à un élément de référence.
- Noter toute autre dégradation éventuelle.

6.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal d'essai doit indiquer :

- la référence à la présente méthode,

REVETEMENTS PEINTURES - TENUE A L'HUILE	D27 5197	2/3
---	----------	-----

- la référence et le nom du fournisseur de la peinture du revêtement,
- la gamme peinture si nécessaire,
- la référence et le nom du fournisseur de l'huile utilisée,
- les détails opératoires non prévus dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.